

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1265

17 juin 2010

SOMMAIRE

4ART S.A.	60720	Kit Holding A.G.	60704
Alessia	60719	Koch Fiber Finance Holding S.à.r.l.	60713
AMB Villeneuve La Garenne Holding S.à r.l.	60710	Koch International (Luxembourg), S.à r.l.	60713
AMM Finance Sicav	60717	LaSalle Investment (Luxembourg) S.à r.l.	60713
AMM Finance Sicav	60717	Laurad Management Participations S.à r.l.	60704
AMM Finance Sicav	60718	Laurad Management Participations S.à r.l.	60714
Becastiën S.A.	60705	LGIG 2 Objekt Isarkies 1 S.à r.l.	60713
Bradmill Properties S.A.	60719	LGIG 2 Objekt Isarkies 2 S.à r.l.	60712
Bragelone S.A.	60708	LGIG 2 Objekt MK 12 S.à r.l.	60712
British Sky Broadcasting S.A.	60713	Life Power Luxembourg S.à r.l.	60702
BSI Luxembourg S.A.	60716	Majestic Capital	60703
BSI Luxembourg S.A.	60710	MGM 1 S.à r.l.	60710
Callens, Pirenne, Theunissen & Co	60708	MI-FONDS (Lux)	60714
CBRE Global Holdings	60720	Moor Park Fortuny Luxembourg S. à r.l.	60712
Challenger Luxembourg S.A.	60684	Novotec Holding S.A.	60706
Chesapeake Holdings S.à r.l.	60685	Pan-Holding	60710
Circle Capital Group S.A.	60701	Profinag	60705
Danske Bank International S.A.	60720	Rec-Man & Co	60717
Dextre-Primo	60716	Rowan Drilling Luxembourg S.à r.l.	60700
Dextre-Primo	60702	Skype Global S.à r.l.	60709
DIF RE Wind assets 1 Luxembourg S.à r.l.	60706	SOPFFA S.A.	60705
EAVF Holding II S.à r.l.	60704	Stevordia S.A.	60702
Eureka Specialized Fund SICAV-FIS S.A.	60715	Terra Venture Partners S.C.A., SICAR ..	60716
Financial IT Systems S.à.r.l.	60719	Toiture Ludwig S.à r.l.	60709
Galerie Commerciale de Kirchberg	60715	Trisport 69-77 S.A.	60709
Hansteen Leipzig S.à r.l.	60674	Turbo XII-A Luxco S.à r.l.	60706
HBI Leipzig S.à r.l.	60674	UBP Advisory Services	60701
Houlgate Investment S.A.	60708	Valauchan Caisse Auchan Italie S.C.A. ...	60718
Hypercenter Holding S.A.	60709	VG SICAV	60703
IND S.à.r.l.	60714		
Isalpha	60715		

**Hansteen Leipzig S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HBI Leipzig S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 115.158.

In the year two thousand and ten.

On the twelfth day of May.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Hansteen Germany Holdings S.à r.l., a private limited company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg B 108365, having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been initialled "ne varietur" by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "HBI Leipzig S.à r.l.", with its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B number 115158, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on March 1, 2006, published in the Mémorial C number 1097 of June 7, 2006, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg) on April 6, 2010, in process of publication in the Mémorial C,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing party decides to adopt the name "Hansteen Leipzig S.à r.l." and to amend subsequently the related article of the company's articles of association which will have henceforth the following wording:

"There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Hansteen Leipzig S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by these articles of association."

Second resolution

The appearing party decides to change the signatory power of the managers and to amend subsequently the related article of the company's articles of association which will have henceforth the following wording:

"The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by individual signature of any manager and by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation."

Third resolution

The appearing party decides to appoint the following persons as managers of the company for an unlimited duration:

Mrs. Janine Anne MCDONALD, company director, born in Ballymena (United Kingdom), on January 7, 1964, residing professionally at UK-W1S 2LL London (United Kingdom), 12 Clifford Street, Clarendon House, 6th Floor.

Mr. Richard Phillip LOWES, company director, born in Whitley Bay (United Kingdom), on February 7, 1954, residing professionally at UK-W1S 2LL London (United Kingdom), 12 Clifford Street, Clarendon House, 6th Floor.

Fourth resolution

The appearing party decides to increase the number of managers from two (2) to four (4).

Fifth resolution

The appearing party decides to remodel the articles of association as follows:

"A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Hansteen Leipzig S.à r.l." (he-

reinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by these articles of association.

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's object is to invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.5 In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at one million nine hundred fifty seven thousand and two hundred Euro (EUR 1,957,200.-), consisting of thirty nine thousand one hundred and forty four (39,144) shares having a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each.

Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares within the limits set by the Law.

6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 Each shareholder may participate in collective decision irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many vote as he holds or represents shares.

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Save a higher majority as provided herein, collective decision are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

9.4 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.5 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the Law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

D. Management**Art. 11. Powers of the board of managers.**

11.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers.

11.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder(s).

11.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

11.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 12. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 13. Election and Removal of managers and Term of the office.

13.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

13.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

13.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 14. Convening meetings of the board of managers.

14.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place notified for the meeting as described in the next paragraph.

14.2 Notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 15. Conduct of meetings of the board of managers.

15.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

15.2 Quorum.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

15.3 Vote.

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

15.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

15.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

15.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 16. Minutes of meetings of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceeding or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect be the board of managers.

Art. 17. Dealings with third parties. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by individual signature of any manager and by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.

E. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 18. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 19. Profits.

19.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

19.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

19.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

19.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the Law and these articles of association.

Art. 20. Interim dividends - Share premium.

20.1 The board of managers may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

20.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

F. Liquidation

Art. 21. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

G. Governing law

Art. 22 Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law."

60679

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at eight hundred euro (€ 800,-);

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix.

Le douze mai.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Hansteen Germany Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg B 108365, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée "HBI Leipzig S.à r.l.", ayant son siège social à L1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 115158, constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 1^{er} mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1097 du 7 juin 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 avril 2010 en voie de publication au Mémorial C,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La partie comparante décide d'adopter la dénomination de "Hansteen Leipzig S.à r.l." et de modifier par conséquent l'article afférent des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante

"Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Hansteen Leipzig S.à r.l." (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts."

Deuxième résolution

La partie comparante décide de changer le pouvoir de signature des gérants et de modifier par conséquent l'article afférent des statuts de la société qui aura dorénavant la teneur suivante

"La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants et par la signature de tout représentant dûment mandaté dans les limites de son mandat."

Troisième résolution

La partie comparante décide de nommer les personnes suivantes comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

Madame Janine Anne MCDONALD, administrateur de sociétés, née à Ballymena (Royaume-Uni), le 7 janvier 1964, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12 Clifford Street, Clarendon House, 6^{ème} étage.

Monsieur Richard Phillip LOWES, administrateur de sociétés, né à Whitley Bay (Royaume-Uni), le 7 février 1954, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12 Clifford Street, Clarendon House, 6^{ème} étage.

Quatrième résolution

La partie comparante décide d'augmenter le nombre des gérants de deux (2) à quatre (4).

Cinquième résolution

La partie comparante décide la refonte suivante des statuts

“A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Hansteen Leipzig S.à r.l." (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission sur une base privée de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées ou des administrateurs ou employés de la Société ou des Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

4.5 Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et Transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social de un million neuf cent cinquante-sept mille deux cents Euros (EUR 1.957.200,-) représenté par trente-neuf mille cent quarante-quatre (39.144) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.

Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, dans les limites prévus par la Loi.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert de parts sociales.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celui-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toute autre modification des statuts nécessite l'accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

9.4 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme "associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'associé unique".

9.5 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la Loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

D. Gestion

Art. 11. Pouvoirs du conseil de gérance.

11.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants.

11.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

11.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

11.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 12. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 13. Election et Révocation des gérants et Terme du mandat.

13.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

13.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

13.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 14. Convocation des réunions du conseil de gérance.

14.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu notifié en vue de la réunion tel que décrit au prochain alinéa.

14.2 Un avis de convocation à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents

ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 15. Conduite des réunions du conseil de gérance.

15.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

15.2 Quorum.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

15.3 Vote.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

15.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

15.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

15.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 16. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Des copies ou extraits de ces procès verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 17. Rapports avec les tiers. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants et par la signature de tout représentant dûment mandaté dans les limites de son mandat.

E. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Bénéfices.

19.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

19.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

19.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

19.4 Aux conditions et termes prévus par la Loi l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la Loi et aux présents statuts.

Art. 20. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

20.1 Le conseil de gérance pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la Loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

20.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

F. Liquidation

Art. 21. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

G. Loi applicable

Art. 22 Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.”

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève approximativement à la somme de huit cents euros (€ 800,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE , fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 mai 2010. Relation EAC/2010/5930. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010062516/572.

(100077812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Challenger Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 48.598.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 9 avril 2010

Le mandat d'Administrateur Délégué de Monsieur Philippe RENAUD, directeur financier, demeurant à 147ter boulevard de la reine, F-78000 Versailles, est reconduit pour une nouvelle période de 1 an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2011.

Monsieur Alexis THALER, né le 16 décembre 1971 à Brest (France), Directeur, avec adresse professionnelle au 32 avenue Hoche, F-75008 Paris, est nommé Administrateur Délégué pour une période de 1 an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2011.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Philippe RENAUD est nommé Président du Conseil d'administration. Ce dernier assumera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2010.

Fait à Luxembourg, le 9 avril 2010.

Certifié sincère et conforme

Signature / Signature

Administrateur Délégué / Administrateur Délégué

Référence de publication: 2010064665/22.

(100062484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Chesapeake Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 558.778,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 142.874.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of May.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Chesapeake Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 142.874, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on November 11, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on November 21, 2008, number 2812 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on March 26, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting was opened with Annick Braquet, employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

Who appointed as secretary Solange Wolter, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Arlette Siebenaler, employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to enact:

I. that the agenda of the Meeting was the following:

1. Waiver of the convening notices;
2. Creation of a new class of shares, namely the class C ordinary shares (the C Ordinary Shares), having a nominal value of EUR 1.00 (one Euro), which will have such rights and features as set out in article 6 of the articles of association of the Company, as amended (the Articles);
3. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 6,718 (six thousand seven hundred and eighteen Euro) so as to bring the share capital of the Company to EUR 558,778 (five hundred and fifty-eight thousand seven hundred and seventy-eight Euro), by way of the creation and the issue of 6,718 (six thousand seven hundred and eighteen) C Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 1.00 (one Euro) each, in consideration for a payment in cash;
4. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 3. above;
5. Subsequent amendment to article 5.1 of the Articles in order to reflect the share capital increase adopted under item 3. above;
6. Amendment to article 6 of the Articles;
7. Full restatement of the Articles; and
8. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued ordinary shares in the register of shareholders of the Company.

II. that (i) fifty-three thousand nine hundred and fifty-eight (53,958) A Ordinary Shares and (ii) four hundred and ninety-eight thousand one hundred and two (498,102) B Ordinary Shares having a nominal value of EUR 1.00 (one Euro) each, representing 100% (one hundred per cent) of the share capital of the Company of EUR 552,060 (five hundred and fifty-two thousand and sixty Euro) were represented at the Meeting;

III. that the proxies of the shareholders represented and the number of shares they held were shown on an attendance list, signed by the representative(s) of the shareholders represented and by the bureau of the Meeting, which would remain attached to the present minutes; and

IV. that the Meeting was regularly constituted and could validly deliberate on the items of the agenda.

Then, the Meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waived the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which had been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolved to create a new class of shares, the class C ordinary shares (the C Ordinary Shares), having a nominal value of EUR 1.00 (one Euro), which would have such rights and features as set out in article 6 of the Articles, as amended.

Third resolution

The Meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 6,718 (six thousand seven hundred and eighteen Euro) so as to bring the share capital of the Company to EUR 558,778 (five hundred and fifty-eight thousand seven hundred and seventy-eight Euro), by way of the creation and the issue of 6,718 (six thousand seven hundred and eighteen) C Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 1.00 (one Euro) each.

Fourth resolution

The Meeting approved and accepted the subscription and payment of the new C Ordinary Shares of the Company as follows:

Subscription - Payment

Thereupon,

1) Mr. Gerard Kerins, born in New York, United States of America, on 16 October 1947, having his address at Wildfell, Manor Lane, Gerrards Cross, Buckinghamshire SL9 7NH, United Kingdom, represented by Annick Braquet, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe for 2,536 (two thousand five hundred and thirty-six) new C Ordinary Shares of EUR 1.00 (one Euro) each and to fully pay them up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 2,536 (two thousand five hundred and thirty-six Euro);

2) Mr. Michael Cheetham, born in Sheffield, United Kingdom, on 6 December 1957, having his address at The Old Rectory, Aunsby, Sleaford, Lincolnshire NG34 8TA, United Kingdom, represented by Annick Braquet, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe for 845 (eight hundred and forty-five) new C Ordinary Shares of EUR 1.00 (one Euro) each and to fully pay them up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 845 (eight hundred and forty-five Euro);

3) Mr. Timothy David Whitfield, born in Bedford, United Kingdom, on 19 February 1964, having his address at 32 The Crescent, Solihull, West Midlands B91 1JR, England, represented by Annick Braquet, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe for 845 (eight hundred and forty-five) new C Ordinary Shares of EUR 1.00 (one Euro) each and to fully pay them up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 845 (eight hundred and forty-five Euro);

4) Mr. Mark John Wenham, born in Reading, United Kingdom, on 15 February 1965, having his address at 19 Rio Drive, Collingham, Newark, Nottinghamshire NG23 7NB, United Kingdom, represented by Annick Braquet, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe for 380 (three hundred and eighty) new C Ordinary Shares of EUR 1.00 (one Euro) each and to fully pay them up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 380 (three hundred and eighty Euro);

5) Mr. Ricki Brent Smith, born in Sutton-in-Ashfield, United Kingdom, on 10 February 1969, having his address at 4 Skegby Hall Gardens, Skegby, Sutton-in-Ashfield, Nottinghamshire NG17 3FX, United Kingdom, represented by Annick Braquet, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe for 380 (three hundred and eighty) new C Ordinary Shares of EUR 1.00 (one Euro) each and to fully pay them up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 380 (three hundred and eighty Euro);

6) Mr. David William Mark, born in Greenock, Scotland, on 9 April 1960, having his address at Riverside House, 19 Cloch Road, Gourrock, Inverclyde PA191AD, Scotland, represented by Annick Braquet, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe for 380 (three hundred and eighty) new C Ordinary Shares of EUR 1.00 (one Euro) each and to fully pay them up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 380 (three hundred and eighty Euro);

7) Mr. Wolfgang Bahmann, born in Stuttgart-Möhringen, Germany, on 1 April 1949, having his address at Winzerhausener Weg 4/1, 71717 Beilstein, Germany, represented by Annick Braquet, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe for 380 (three hundred and eighty) new C Ordinary Shares of EUR 1.00 (one Euro) each and to fully pay them up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 380 (three hundred and eighty Euro);

8) Mr. Jean-Philippe Morvan, born in Salon-de-Provence, France, on 15 March 1963, having his address at 2, boulevard de Courcelles, 75017 Paris 17, France, represented by Annick Braquet, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe for 380 (three hundred and eighty) new C Ordinary Shares of EUR 1.00 (one Euro) each and to fully pay them up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 380 (three hundred and eighty Euro);

9) Mr. Robert Barry O'Connor, born in Baile Atha Cliath/Dublin on 16 December 1964, having his address at 13 Fortfield Park, Terenure, Dublin 6W, Republic of Ireland, represented by Annick Braquet, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe for 296 (two hundred and ninety-six) new C Ordinary Shares of EUR 1.00 (one Euro) each and to fully pay them up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 296 (two hundred and ninety-six Euro); and

10) Mr. Bruce Piper, born in Guiseley, United Kingdom, on 2 June 1958, having his address at 3 Woodroyd Gardens, Ben Rhydding, Ilkley, West Yorks, LS29 8DU, England, represented by Annick Braquet, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe for 296 (two hundred and ninety-six) new C Ordinary Shares of EUR 1.00

(one Euro) each and to fully pay them up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 296 (two hundred and ninety-six Euro).

The aggregate amount of EUR 6,718 (six thousand seven hundred and eighteen Euro) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which had been given to the undersigned notary.

As a result of the above resolution, the Meeting acknowledged and resolved to agree that the new subscribers listed under items 2) to 10) above were entitled to take part to the vote in relation to items 5 to 8 of the agenda.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Meeting resolved to amend article 5.1 of the Articles, which should read as restated in the Seventh Resolution below.

Sixth resolution

The Meeting resolved to amend article 6 of the Articles which should read as restated in the Seventh Resolution below.

Seventh resolution

The Meeting resolved to fully restate the Articles, which should henceforth read as follows:

“I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “Chesapeake Holdings S.à r.l.” (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, Shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at five hundred and fifty-eight thousand seven hundred and seventy-eight Euro (EUR 558,778), represented by (i) fifty-three thousand nine hundred and fifty-eight (53,958) A ordinary shares of one Euro (EUR 1.00) each (the A Ordinary Shares), (ii) four hundred and ninety-eight thousand one hundred and two (498,102) B ordinary shares of one Euro (EUR 1.00) each (the B Ordinary Shares) and (iii) six thousand seven hundred and eighteen (6,718) C ordinary shares of one Euro (EUR 1.00) each (the C Ordinary Shares) (individually and irrespective of class, a Share and together, irrespective of class, the Shares).

5.2. The Share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. For the purposes of this Article 6, the following words and expressions shall have the following meanings:

"B Return" on all the B Ordinary Shares together is EUR 30,831,080 and the "B Return" on any B Ordinary Share is equal to the foregoing sum divided by the number of B Ordinary Shares then in issue;

"Distribution" means each distribution made by the Company to holders of its Shares, whether in cash, property or securities of the Company and whether by dividend, liquidating distribution or otherwise; provided that neither of the following shall be a Distribution: (a) any redemption or repurchase by the Company of any Shares for any reason or (b) any recapitalisation or exchange of any Shares, or any subdivision (by Share split, dividend in specie or otherwise) or any consolidation of any outstanding Shares;

"Executive" means any natural person employed by, party to a consultancy agreement with, or a director/manager of the Company or any of its subsidiaries;

"Executive Securities" means (a) any securities of the Company issued to, purchased or otherwise acquired at any time and from time to time by an Executive or his or her Permitted Transferees and (b) any securities of the Company issued or issuable directly or indirectly with respect to the securities referred to in (a) above herein by way of any scrip dividend, bonus issue, consolidation, sub-division, exchange or conversion or other similar transaction occurring with respect to the securities referred to in (a) above herein;

"Fair Market Value" means, with respect to any Executive Securities, the fair market value of such securities as determined by the board of managers acting in good faith or pursuant to any other procedure set forth in a writing between the Company and the Executive;

"Family Group" means, with respect to any Executive, such Executive's parents (whether natural or by adoption), spouse (so long as such person remains a spouse of that Executive), children (whether natural or by adoption), the personal representatives of a deceased Executive and heir or beneficiary of such Executive;

"Original Cost" means, with respect to any Executive Securities, the original subscription price paid to the Company by the original subscriber for such Executive Securities;

"Permitted Transferees" of an Executive means a Family Group member of such Executive or a Permitted Trust;

"Permitted Trust" means a trust or comparable corporate entity of which the relevant Executive and/or the Executive's Family Group are the only beneficiaries;

"Unpaid Yield" of any B Ordinary Share means at any date an amount equal to the excess, if any, of (a) the aggregate Yield notionally accrued on such Share up to that date, over (b) the aggregate amount of Distributions made by the Company that constitute payment of Yield on such Share;

"Unreturned B Return" on any B Ordinary Share means, at any time, an amount equal to the excess, if any, of (a) the B Return on such Share, over (b) the aggregate amount of Distributions made by the Company that constitute a return of the B Return on such Share;

"Unvested C Ordinary Shares" means the C Ordinary Shares constituting Executive Securities which are not Vested C Ordinary Shares;

"Vested C Ordinary Shares" means the C Ordinary Shares constituting Executive Securities which have "vested" pursuant to any other written agreement as between the Executive and the Company and have not been repurchased in accordance with Section 6.10; and

"Yield" means, with respect to each B Ordinary Share, for each annual period (beginning on the date such B Ordinary Shares is issued), the amount notionally accruing on such Share each day during such annual period at the rate of 8% per annum on the sum of (a) such Share's Unreturned B Return, plus (b) the Unpaid Yield thereon for all prior annual periods.

6.2. The A Ordinary Shares shall carry the following rights and restrictions:-

(a) All A Ordinary Shares shall be identical in all respects;

(b) All A Ordinary Shares shall share rateably in the payment of Distributions which are allocated on an aggregate basis to such A Ordinary Shares; and

(c) Each A Ordinary Share shall entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

6.2. B The B Ordinary Shares shall carry the following rights and restrictions:-

- (a) All B Ordinary Shares shall be identical in all respects;
- (b) All B Ordinary Shares shall share rateably in the payment of Distributions which are allocated on an aggregate basis to such B Ordinary Shares; and
- (c) Each B Ordinary Share shall entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

6.2. C The C Ordinary Shares shall carry the following rights and restrictions:-

- (a) All C Ordinary Shares shall be identical in all respects;
- (b) All Vested C Ordinary Shares shall share rateably in the payment of Distributions which are allocated on an aggregate basis to such C Ordinary Shares; and
- (c) Each Vested C Ordinary Share shall entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

6.3. If any Distribution to shareholders is made (whether by dividend, return of capital or otherwise), shareholders will be entitled to receive such Distributions out of funds legally available therefore, in accordance with applicable law, in the following manner and priority:

(a) The holders of the B Ordinary Shares shall be entitled to receive all or a portion of such Distribution (rateably among such holders based upon the number of B Ordinary Shares held by each such holder as of the time of such Distribution) equal to the aggregate Unpaid Yield on the outstanding B Ordinary Shares as of the time of such Distribution, and no Distribution or any portion thereof shall be made under Articles 6.3(b) or 6.3(c) below until the entire amount of the Unpaid Yield on the outstanding B Ordinary Shares at the time of such Distribution has been paid in full. The Distributions made pursuant to this Article 6.3(a) to holders of B Ordinary Shares shall constitute a payment of Yield on the B Ordinary Shares;

(b) after the required amount of a Distribution has been made pursuant to Article 6.3(a) above, the holders of the B Ordinary Shares shall be entitled to receive all or a portion of such Distribution (rateably among such holders based upon the number of B Ordinary Shares held by each such holder as of the time of such Distribution) equal to the aggregate Unreturned B Return on the outstanding B Ordinary Shares as of the time of such Distribution, and no Distribution or any portion thereof shall be made under Article 6.3(c) below until the entire amount of the Unreturned B Return on the outstanding B Ordinary Shares at the time of such Distribution has been paid in full. The Distributions made pursuant to this Article 6.3(b) to holders of B Ordinary Shares shall constitute a return of the B Return on the B Ordinary Shares;

(c) after the holders of the B Ordinary Shares shall have received all Distributions required to be made pursuant to Articles 6.3(a) and 6.3(b) above, the holders of the A Ordinary Shares and the holders of the Vested C Ordinary Shares shall be entitled to receive all further Distributions made by the Company with respect to their Ordinary Shares (and, accordingly, the holders of the B Ordinary Shares shall not be entitled to participate in any such Distributions). Such Distributions shall be made to the holders of the A Ordinary Shares and to the holders of the Vested C Ordinary Shares so that (i) each A Ordinary Share then in issue receives the same portion of such Distribution as every other A Ordinary Share then in issue, (ii) each Vested C Ordinary Share then in issue receives the same portion of such Distribution as every other Vested C Ordinary Share then in issue, and (iii) each Vested C Ordinary Share then in issue receives the same portion of such Distribution as 100 A Ordinary Shares then in issue; provided, that for the avoidance of doubt the holders of Unvested C Ordinary Shares shall not be entitled to receive any Distribution to shareholders pursuant to this Section 6.3 in respect of such holders' Unvested C Ordinary Shares.

6.4. All Shares shall vote together on the basis of one vote per Share and, except as may be required by the Law, the holders of any separate class of Shares shall not be entitled to vote separately on any matter.

6.5. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company; provided that if any joint co-owners fail to do so, their voting rights with respect to such jointly owned Shares shall be suspended until a sole person is appointed as their representative.

6.6 A Share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code. For all other matters, reference is being made to article 189 and following of the Law.

6.7. The transfer of Shares of the Company to shareholders and to non-shareholders is subject to the prior approval of shareholders at a duly convened general meeting of the Company who together hold 75 per cent. or more of the Share capital of the Company then in issue. The terms of any such transfer shall be as agreed between the parties wishing to transfer such Shares and for the avoidance of doubt such terms shall not be made available to the shareholders as part of the aforementioned approval process.

6.8. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.9. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law.

6.10 Right to Purchase Certain Executive Securities

(a) Subject to any other written agreement as between the Executive and the Company, in the event that (i) the Company or any of its subsidiaries shall deliver to an Executive a notice of termination of employment or a notice of termination of a consultancy agreement (a Termination Notice) or (ii) an Executive's employment by, or consultancy with, the Company or any of its subsidiaries terminates for any reason (the earlier of the date of delivery of such Termination Notice and the date of such Executive's termination of employment or consultancy being referred to herein as the Termination Date), such Executive's Executive Securities, whether held by such Executive or by one or more of such Executive's Permitted Transferees, will be subject to purchase (in one or more tranches) by either the Company or, in the sole and absolute discretion of the board of managers, by such other person(s) as the board of managers may appoint in writing (the Company or such persons being referred to as the Purchaser), pursuant to the terms and conditions set out in this Article (the Call Option).

(b) Subject to any other written agreement as between the Executive and the Company, the Purchaser shall have the right to acquire all or any of the Executive Securities held by the Executive (or the Executive's Permitted Transferees) at the lower of Original Cost and Fair Market Value, unless the Executive and the Company have any other written agreement as between the Executive and the Company that the Executive Securities shall be acquired at another price or prices in which case the Executive Securities shall be acquired at such other price(s).

(c) Subject to any other written agreement as between the Executive and the Company the Purchaser may elect to exercise the right to purchase all or any portion of such Executive's Executive Securities pursuant to the Call Option by delivering written notice (the Call Option Exercise Notice) to the holder or holders of such Executive Securities within 365 days after such Executive's Termination Date, unless any other written agreement as between the Executive and the Company requires that the Call Option Exercise Notice shall be delivered during another period, in which case the Company shall only be entitled to deliver the Call Option Exercise Notice during such other period (the Call Option Exercise Period). The Call Option Exercise Notice shall set forth the amount of Executive Securities to be acquired from such holder(s), the aggregate consideration to be paid for such Executive Securities as determined in accordance with Article 6.10(b) unless the type and number of Executive Securities that may be acquired from such holder and/or the aggregate consideration to be paid for such Executive Securities is determined pursuant to any other written agreement as between the Executive and the Company, in which case, such type and number of Executive Securities that may be acquired from such holder and/or such aggregate consideration will be determined in accordance with such agreement and the time and place for the anticipated closing of the transaction (which shall not occur later than 40 days after the delivery of the Call Option Exercise Notice). If any of the Executive Securities is held by Permitted Transferees of the relevant Executive, the Purchaser shall purchase the Executive Securities elected to be purchased from all holder(s) of such Executive Securities pro rata according to the number of Executive Securities held by such holder(s) at the time of delivery of the Call Option Exercise Notice (determined as nearly as practicable to the nearest Share). If the Purchaser has elected to exercise the Call Option and to purchase Executive Securities as provided herein and subject to any other written agreement as between any Executive and the Company, then at any time prior to the closing of such transaction, the Purchaser may offer the Executive Securities to any other person(s) in such amount(s) as the Purchaser determines in its absolute discretion. Such offer shall be effective with respect to all or any portion of the Call Option.

(d) Subject to Article 6.10(c), the closing of the transactions contemplated by this Article 6.10 shall take place on the date designated by the Purchaser. Each person purchasing Executive Securities pursuant to the Call Option shall pay for the Executive Securities that he or she purchases by delivery of a cheque or a wire transfer of immediately available funds payable to the holder(s) of such Executive Securities in the aggregate amount equal to the purchase price for such Executive Securities. The purchaser(s) shall only receive representations and warranties from each seller regarding the sale of the Executive Securities to the Purchaser, limited to a representation that such seller has good and marketable title to the Executive Securities to be transferred free and clear of all liens, claims and other encumbrances and that such Seller has all necessary power and authority to enter into such sale transaction.

(e) If the Company purchases any Ordinary Shares subject to the Call Option, any Ordinary Shares so acquired shall be redeemed in accordance with the provisions of the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two (2) members composed at all times of at least one (1) (or more, as desired) class A managers, one (1) (or more, as desired) class B managers and up to one (1) class C manager appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed by the general meeting of shareholders at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least five (5) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. All powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders shall be exercised by shareholders owning more than half of the total Share capital.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate with the number of Shares that such shareholder holds.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the Share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's Share capital.

13.4. In the event that a circular resolution of the shareholders (as detailed at Article 13.1 above) is not taken and a shareholders meeting is called, written notice of any shareholder meeting shall be given to all shareholders at least five (5) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case written notice of the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the shareholder meeting, which shall be given to all shareholders at least twenty-four hours in advance of the date set for such meeting.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal Share capital.

15.2. Subject to Article 6, the general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers of the Company;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for Distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the general meeting of shareholders of the Company; and
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in accordance with Article 6.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Eighth resolution

The Meeting resolved to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes and empowered and authorized any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued ordinary shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 1,500.-

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huitième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Chesapeake Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.874, constituée suivant un acte du notaire Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 21 novembre 2008, numéro 2812 (la

Société). Les statuts de la Société (la Société) ont été modifiés dernièrement suivant un acte du notaire instrumentant, le 26 mars 2010, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée a été ouverte sous la présidence de Annick Braquet, employée, de résidence professionnelle à Luxembourg,

Qui a nommé comme secrétaire Solange Wolter, employée, de résidence professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée a choisi comme scrutateur Arlette Siebenaler, employée, de résidence professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et a prié le notaire d'acter:

I. que l'ordre du jour de l'Assemblée était le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Création d'une nouvelle classe de parts sociales, à savoir les parts sociales ordinaires de catégorie C (les Parts Sociales Ordinaires C) ayant une valeur nominale de EUR 1,00 (un euro), qui auront les droits et caractéristiques comme définis à l'article 6 des statuts de la Société, tel que modifié (les Statuts);

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 6.718 (six mille sept cent dix-huit euros) afin de porter le capital social de la Société à EUR 558.778 (cinq cent cinquante-huit mille sept cent soixante-dix-huit euros), par la création et l'émission de 6.718 (six mille sept cent dix-huit) Parts Sociales Ordinaires C, ayant une valeur nominale de EUR 1,00 (un euro) chacune, en contrepartie d'un paiement en numéraire;

4. Souscription et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 3. ci-dessus;

5. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 3. ci-dessus;

6. Modification de l'article 6. des Statuts;

7. Refonte complète des Statuts; et

8. Modification des livres et registres de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales ordinaires nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

II. que (i) cinquante-trois mille neuf cent cinquante-huit (53.958) Parts Sociales Ordinaires A et (ii) quatre cent quatre-vingt dix-huit mille cent deux (498.102) Parts Sociales Ordinaires B ayant une valeur nominale de EUR 1,00 (un euro) chacune, représentant 100% (cent pour cent) du capital social de la Société de EUR 552.060 (cinq cent cinquante-deux mille soixante euros) étaient représentées à l'Assemblée;

III. que les procurations des associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détenaient étaient indiqués sur une liste de présence, signée par le(s) mandataire(s) des associés représentés et par le bureau de l'Assemblée, qui restera annexée au présent procès-verbal; et

IV. que l'Assemblée était régulièrement constituée et pouvait valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ainsi, l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée a renoncé aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur avait été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de créer une nouvelle classe de parts sociales, à savoir les parts sociales ordinaires de classe C (les Parts Sociales Ordinaires C) ayant une valeur nominale de EUR 1,00 (un euro), qui auront ces droits et caractéristiques comme définis à l'article 6 des Statuts, tel que modifié.

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 6.718 (six mille sept cent dix-huit euros) afin de porter le capital social de la Société à EUR 558.778 (cinq cent cinquante-huit mille sept cent soixante-dix-huit euros), par la création et l'émission de 6.718 (six mille sept cent dix-huit) Parts Sociales Ordinaires C, ayant une valeur nominale de EUR 1,00 (un euro) chacune.

Quatrième résolution

L'Assemblée a approuvé et accepté la souscription et la libération des nouvelles Parts Sociales Ordinaires C de la Société comme suit:

Souscription - Libération

Sur ces faits,

1) M. Gerard Kerins, né à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 16 octobre 1947, domicilié à Wildfell, Manor Lane, Gerrards Cross, Buckinghamshire SL9 7NH, Royaume-Uni, représenté par Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à 2.536 (deux mille cinq cent trente-six) nouvelles Parts Sociales

Ordinaires C de EUR 1,00 (un euro) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 2.536 (deux mille cinq cent trente-six euros);

2) M. Michael Cheetham, né à Sheffield, Royaume-Uni, le 6 décembre 1967, domicilié à The Old Rectory, Aunsby, Sleaford, Lincolnshire NG34 8TA, Royaume-Uni, représenté par Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à 845 (huit cent quarante-cinq) nouvelles Parts Sociales Ordinaires C de EUR 1,00 (un euro) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 845 (huit cent quarante-cinq euros);

3) M. Timothy David Whitfield, né à Bedford, Royaume-Uni, le 19 février 1964, domicilié au 32 The Crescent, Solihull, West Midlands B91 1JR, Angleterre, représenté par Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à 845 (huit cent quarante-cinq) nouvelles Parts Sociales Ordinaires C de EUR 1,00 (un euro) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 845 (huit cent quarante-cinq euros);

4) M. Mark John Wenham, né à Reading, Royaume-Uni, le 15 février 1965, domicilié au 19 Rio Drive, Collingham, Newark, Nottinghamshire NG23 7NB, Royaume-Uni, représenté par Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à 380 (trois cent quatre-vingt) nouvelles Parts Sociales Ordinaires C de EUR 1,00 (un euro) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 380 (trois cent quatre-vingt euros);

5) M. Ricki Brent Smith, né à Sutton-in-Ashfield, Royaume-Uni, le 10 février 1969, domicilié au 4 Skegby Hall Gardens, Skegby, Sutton-in-Ashfield, Nottinghamshire NG17 3FX, Royaume-Uni, représenté par Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à 380 (trois cent quatre-vingt) nouvelles Parts Sociales Ordinaires C de EUR 1,00 (un euro) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 380 (trois cent quatre-vingt euros);

6) M. David William Mark, né à Greenock, Ecosse, le 9 avril 1960, domicilié à Riverside House, 19 Cloch Road, Gourrock, Inverclyde PA191AD, Ecosse, représenté par Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à 380 (trois cent quatre-vingt) nouvelles Parts Sociales Ordinaires C de EUR 1,00 (un euro) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 380 (trois cent quatre-vingt euros);

7) M. Wolfgang Bahmann, né à Stuttgart-Möhringen, Allemagne, le 1^{er} avril 1949, domicilié à Winzerhausener Weg 4/1, 71717 Beilstein, Allemagne, représenté par Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à 380 (trois cent quatre-vingt) nouvelles Parts Sociales Ordinaires C de EUR 1,00 (un euro) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 380 (trois cent quatre-vingt euros);

8) M. Jean-Philippe Morvan, né à Salon-de-Provence, France, le 15 mars 1963, domicilié au 2, boulevard de Courcelles, 75017 Paris 17, France, représenté par Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à 380 (trois cent quatre-vingt) nouvelles Parts Sociales Ordinaires C de EUR 1,00 (un euro) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 380 (trois cent quatre-vingt euros);

9) M. Robert Barry O'Connor, né à Baile Atha Cliath/Dublin le 16 décembre 1964, domicilié au 13 Fortfield Park, Terenure, Dublin 6W, République d'Irlande, représenté par Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à 296 (deux cent quatre-vingt seize) nouvelles Parts Sociales Ordinaires C de EUR 1,00 (un euro) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 296 (deux cent quatre-vingt seize euros);

10) M. Bruce Piper, né à Guiseley, Royaume-Uni, le 2 juin 1958, domicilié au 3 Woodroyd Gardens, Ben Rhydding, Ilkley, Yorkshire de l'Ouest, LS29 8DU, Angleterre, représenté par Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à 296 (deux cent quatre-vingt seize) nouvelles Parts Sociales Ordinaires C de EUR 1,00 (un euro) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 296 (deux cent quatre-vingt seize euros).

Le montant total de EUR 6.718 (six mille sept cent dix-huit euros) est immédiatement à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Suite à la résolution ci-dessus, l'Assemblée a pris acte et a décidé d'accepter que les nouveaux souscripteurs mentionnés aux points 2) à 10) ci-dessus étaient autorisés à prendre part au vote concernant les points 5 à 8 de l'ordre du jour.

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée a décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura la teneur telle que modifiée en vertu de la Septième Résolution ci-dessous.

Sixième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier l'article 6 des Statuts qui aura la teneur telle que modifiée en vertu de la Septième Résolution ci-dessous.

Septième résolution

L'Assemblée a décidé de reformuler les Statuts dans leur intégralité, qui auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Chesapeake Holdings S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut ensuite être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du conseil de gérance de la Société, des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance de la Société estime que des développements ou des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de participations. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général tous titres ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société peut prêter des fonds, en ce compris, notamment, les revenus qui résultent des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés. La Société peut aussi donner des garanties et nantir, céder, grever de charges, ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et les engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de fluctuations monétaires, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions mobilières ou immobilières, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à cinq cent cinquante-huit mille sept cent soixante dix-huit euros (EUR 558.778) représenté par (i) cinquante-trois mille neuf cent cinquante-huit (53.958) parts sociales ordinaires A d'un euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Sociales Ordinaires A), (ii) quatre cent quatre-vingt dix-huit mille cent deux (498.102) parts sociales ordinaires B d'un euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Sociales Ordinaires B) et (iii) six mille sept cent dix-huit (6.718) parts sociales ordinaires C d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Ordinaires C) (individuellement et indépendamment de la classe, une Part Sociale et ensemble, indépendamment de la classe, les Parts Sociales).

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Pour les besoins du présent Article 6, les mots et expressions suivants auront les significations suivantes:

"Rentabilité B" de toutes les Parts Sociales Ordinaires B ensemble est de EUR 30.831.080 et la "Rentabilité B" d'une Part Sociale Ordinaire B est égale à la somme précédente divisée par le nombre de Parts Sociales Ordinaires B alors émises;

"Distribution" signifie chaque distribution réalisée par la Société aux détenteurs de ses Parts Sociales, soit en numéraire, biens ou titres de la Société et soit par voie de dividende, boni de liquidation ou autre; à condition qu'aucun des points suivants ne soit considéré comme une Distribution: (a) un rachat par la Société de Parts Sociales pour une quelconque raison ou (b) un refinancement ou échange de Parts Sociales, ou une sous-division (par fractionnement des Parts Sociales, dividende en espèces ou autre) ou un regroupement des Parts Sociales en circulation;

"Cadre" signifie une personne physique employée par, une partie à un contrat de conseil avec, ou un administrateur/gérant de la Société ou d'une de ses filiales;

"Titres de Cadre" signifie (a) des titres de la Société émis à, achetés ou acquis d'une autre manière à tout moment et de temps à autre par un Cadre ou ses Cessionnaires Autorisés et (b) des titres de la Société émis ou à émettre directement ou indirectement en ce qui concerne les titres mentionnés au point (a) ci-dessus par voie d'acomptes sur dividende, distribution gratuite de parts sociales, consolidation, sous-division, échange ou conversion ou autre transaction similaire ayant lieu en ce qui concerne les titres mentionnés au point (a) ci-dessus;

"Juste Valeur Marchande" signifie, concernant des Titres de Cadre, la valeur marchande de ces titres déterminée par le conseil de gérance agissant de bonne foi ou en vertu d'une autre procédure définie dans un document écrit entre la Société et le Cadre;

"Groupe Familial" signifie, concernant un Cadre, les parents de ce Cadre (soit naturels ou adoptifs), l'époux(se) (aussi longtemps que cette personne reste l'époux(se) de ce Cadre), les enfants (naturels ou adoptifs), les représentants personnels d'un Cadre décédé et héritier ou bénéficiaire de ce Cadre;

"Coûts d'origine" signifie, pour des Titres de Cadre, le prix de souscription d'origine payé à la Société par le souscripteur d'origine pour ces Titres de Cadre;

"Cessionnaires Autorisés" d'un Cadre signifie un membre du Groupe Familial de ce Cadre ou une Fiducie Autorisée;

"Fiducie Autorisée" signifie une fiducie ou société comparable dont le Cadre ou le Groupe Familial du Cadre en question en sont les seuls bénéficiaires;

"Rendement Non Payé" d'une Part Sociale Ordinaire B désigne à une date quelconque un montant égal au surplus, le cas échéant, (a) du Rendement total hypothétique accumulé de cette Part Sociale jusqu'à cette date sur (b) le montant total des Distributions effectuées par la Société qui constituent un paiement du Rendement de cette Part Sociale;

"Rentabilité B Non Rentabilisée" d'une Part Sociale Ordinaire B signifie, à tout moment, un montant égal au surplus, le cas échéant, de (a) la Rentabilité B de cette Part Sociale, sur (b) le montant total des Distributions effectuées par la Société qui constituent un remboursement de la Rentabilité B de cette Part Sociale;

"Parts Sociales Ordinaires C Non Acquises" signifie les Parts Sociales Ordinaires C qui composent les Titres de Cadre et qui ne sont pas des Parts Sociales Ordinaires C Acquises;

"Parts Sociales Ordinaires C Acquises" signifie les Parts Sociales Ordinaires C qui composent les Titres de Cadre qui sont "acquises" en vertu d'un autre accord écrit entre le Cadre et la Société et qui n'ont pas été rachetées en vertu de la Section 6.10; et

"Rendement" signifie, pour chaque Part Sociale Ordinaire B, pour chaque période annuelle (qui débute à la date où ces Parts Sociales Ordinaires B sont émises) le montant notionnel courant sur cette part sociale chaque jour au cours de cette période annuelle au taux de 8% par an sur la somme de (a) la Rentabilité B Non Rentabilisée plus (b) le Rendement Non Payé pour toutes les périodes annuelles précédentes.

6.2. Les Parts Sociales Ordinaires A auront les droits et restrictions suivants:

- (a) toutes les Parts Sociales Ordinaires A seront identiques à tous les égards;
- (b) Toutes les Parts Sociales Ordinaires A se partageront au même rang le paiement de Distributions qui sont affectées sur une base globale à ces Parts Sociales Ordinaires A; et
- (c) Chaque Part Sociale Ordinaire A donnera droit à son détenteur à une voix pour toutes les questions pour lesquelles les associés ont droit de vote.

6.2. B Les Parts Sociales Ordinaires B auront les droits et restrictions suivants:

- (a) toutes les Parts Sociales Ordinaires B seront identiques à tous les égards;
- (b) Toutes les Parts Sociales Ordinaires B se partageront au même rang le paiement de Distributions qui sont affectées sur une base globale à ces Parts Sociales Ordinaires B; et
- (c) Chaque Part Sociale Ordinaire B donnera droit à son détenteur à une voix pour toutes les questions pour lesquelles les associés ont droit de vote.

6.2. C. Les Parts Sociales Ordinaires C auront les droits et restrictions suivants:

- (a) toutes les Parts Sociales Ordinaires C seront identiques à tous les égards;

(b) Toutes les Parts Sociales Ordinaires C Acquises se partageront au même rang le paiement de Distributions qui sont affectées sur une base globale à ces Parts Sociales Ordinaires C; et

(c) Chaque Part Sociale Ordinaire C Acquisse donnera droit à son détenteur à une voix pour toutes les questions pour lesquelles les associés ont droit de vote.

6.3. Si une Distribution aux associés est effectuée (soit par dividende, remboursement du capital ou d'une autre manière), les associés auront le droit de recevoir ces Distributions prélevées sur des fonds légalement disponibles à cet effet, conformément à la loi applicable, de la manière et dans l'ordre de priorité suivant:

(a) Les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires B auront le droit de recevoir la totalité ou une partie de cette Distribution (au même rang parmi ces détenteurs en se basant sur le nombre de Parts Sociales Ordinaires B que chaque détenteur possède au moment de la Distribution) égale au Rendement Non Payé total des Parts Sociales Ordinaires B en circulation au moment de cette Distribution et aucune Distribution ou une partie de celle-ci ne sera effectuée en vertu des Articles 6.3(b) ou 6.3(c) ci-dessous jusqu'à ce que le montant intégral du Rendement Non Payé des Parts Sociales Ordinaires B en circulation au moment de cette Distribution ait été intégralement payé. Les Distributions réalisées en vertu de cet Article 6.3(a) aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires B constitueront un paiement du Rendement des Parts Sociales Ordinaires B;

(b) après que le montant nécessaire d'une Distribution a été effectué en vertu de l'Article 6.3(a) ci-dessus, les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires B auront le droit de recevoir la totalité ou une partie de cette Distribution (au même rang parmi ces détenteurs en se basant sur le nombre de Parts Sociales Ordinaires B que chaque détenteur possède au moment de la Distribution) égale à la Rentabilité B Non Rentabilisée des Parts Sociales Ordinaires B en circulation au moment de cette Distribution et aucune Distribution ou une partie de celle-ci ne sera effectuée en vertu de l'Articles 6.3 (c) ci-dessous jusqu'à ce que le montant intégral de la Rentabilité B Non Rentabilisée des Parts Sociales Ordinaires B en circulation au moment de cette Distribution ait été intégralement payé. Les Distributions réalisées en vertu de cet Article 6.3(b) aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires B constitueront un remboursement de la Rentabilité B des Parts Sociales Ordinaires B;

(c) après que les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires B auront reçu les Distributions en vertu des Articles 6.3(a) et 6.3(b) ci-dessus, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires A et les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires C Acquises pourront recevoir toutes les autres Distributions effectuées par la Société concernant leurs Parts Sociales Ordinaires (et, par conséquent, les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires B n'auront pas le droit de participer à ces Distributions). Ces Distributions seront effectuées aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires A et aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires C Acquises de sorte que (i) chaque Part Sociale Ordinaire A alors émise reçoive la même proportion de cette Distribution que toute autre Part Sociale Ordinaire A alors émise, (ii) chaque Part Sociale Ordinaire C Acquisse alors émise reçoive la même proportion de cette Distribution que toute autre Part Sociale Ordinaire C Acquisse alors émise, et (iii) chaque Part Sociale Ordinaire C Acquisse alors émise reçoive la même proportion de cette Distribution que 100 Parts Sociales Ordinaires A alors émises ; à condition, en tout état de cause, que les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires C Non Acquises n'aient droit à aucune Distribution aux associés en vertu de cette Section 6.3 concernant les Parts Sociales Ordinaires C Non Acquises de ces détenteurs.

6.4. Toutes les Parts Sociales voteront ensemble sur base d'un vote par Part Sociale et sauf si la Loi l'exige autrement, les détenteurs de catégorie séparée de Parts Sociales n'auront pas le droit de voter séparément sur une question.

6.5. Envers la Société, les Parts Sociales de la Société sont indivisibles, dans la mesure où un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société; à condition que, si des copropriétaires indivis ne le font pas, leurs droits de vote concernant ces Parts Sociales détenues conjointement seront suspendus jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme leur représentant.

6.6. Une cession de Parts Sociales sera opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence à l'article 189 et suivant de la Loi.

6.7. La cession de Parts Sociales de la Société aux associés et aux non associés est soumise à l'approbation préalable des associés lors d'une assemblée générale de la Société dûment convoquée qui ensemble détiennent 75 pour cent ou plus du capital social de la Société alors émis. Les conditions d'une cession seront celles convenues entre les parties souhaitant céder ces Parts Sociales et en tout état de cause ces conditions ne seront pas dévoilées aux associés dans le cadre de la procédure d'approbation ci-dessus.

6.8. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui en fait la demande.

6.9. La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi.

6.10. Droit d'Acheter Certains Titres de Cadre

(a) Sous réserve de tout autre accord écrit entre le Cadre et la Société, au cas où (i) la Société ou une de ses filiales remet à un Cadre un avis de cessation d'emploi ou un avis de résiliation d'un contrat de conseil (un Avis de Résiliation) ou (ii) l'emploi d'un Cadre par, ou conseil à, la Société ou une de ses filiales est résilié pour un motif quelconque (la première des dates de remise de cet Avis de Résiliation ou de la cessation d'emploi ou de conseil de ce Cadre étant désignée comme la Date de Résiliation), les Titres de Cadre de ce Cadre, qu'ils soient détenus par ce Cadre ou par un de ses Cessionnaires Autorisés, seront soumis à l'achat (en une ou plusieurs tranches) soit par la Société ou, à la seule

et absolue discrétion du conseil de gérance, par ces autres personnes que le conseil de gérance peut nommer par écrit (la Société ou ces personnes étant désignées comme l'Acheteur) en vertu des modalités définies dans le présent Article (l'Option d'Achat).

(b) Sous réserve de tout autre accord écrit entre le Cadre et la Société, l'Acheteur aura le droit d'acquérir la totalité ou n'importe lequel des Titres de Cadre que ce Cadre détient (ou son Cessionnaire Autorisé) au plus bas du Coût d'origine et de la Juste Valeur Marchande, sauf si le Cadre et la Société ont un autre accord écrit entre le Cadre et la Société que ces Titres de Cadre seront acquis à un ou des autre(s) prix auquel cas les Titres de Cadre seront acquis à ce prix ou à ces autres prix.

(c) Sous réserve de tout autre accord écrit entre le Cadre et la Société l'Acheteur peut choisir d'exercer son droit d'achat de la totalité ou d'une partie des Titres de Cadre de ce Cadre en vertu de l'Option d'Achat en remettant un avis écrit (l'Avis d'Exercice de l'Option d'Achat) au(x) détenteur(s) de ces Titres de Cadre dans les 365 jours suivant la Date de Résiliation de ce Cadre, à moins qu'un autre accord écrit entre le Cadre et la Société ne nécessite que l'Avis d'Exercice de l'Option d'Achat ne soit remis pendant une autre période, auquel cas la Société ne pourra délivrer l'Avis d'Exercice de l'Option d'Achat que durant cette période (la Période d'Exercice de l'Option d'Achat). L'Avis d'Exercice de l'Option d'Achat fixera le montant des Titres de Cadre à acquérir, la contrepartie totale à payer pour ces Titres de Cadre comme déterminée en vertu de l'Article 6.10(b) à moins que le type et le nombre de Titres de Cadre qui peuvent être achetés à ce détenteur et/ou la contrepartie totale à payer pour ces Titres de Cadre soient déterminés par un autre accord écrit entre le Cadre et la Société, auquel cas, ce type et nombre de Titres de Cadre et/ou cette contrepartie totale seront déterminés conformément à cet accord ainsi que l'heure et le lieu où sera conclue la transaction (qui ne devra pas avoir lieu plus de 40 jours après la remise de l'Avis d'Exercice de l'Option d'Achat). Si des Cessionnaires Autorisés du Cadre en question détiennent des Titres de Cadre, l'Acheteur achètera les Titres de Cadre à acheter de tous les détenteurs de ces Titres de Cadre proportionnellement au nombre de Titres de Cadre que ces derniers détiennent au moment de la remise de l'Avis d'Exercice de l'Option d'Achat (déterminé au plus près possible de la Part Sociale la plus proche). Si l'Acheteur a choisi d'exercer l'Option d'Achat et d'acheter les Titres de Cadres tel qu'il est prévu aux présentes et sous réserve de tout autre accord écrit entre le Cadre et la Société, alors à tout moment avant la conclusion de la transaction, l'Acheteur peut offrir les Titres de Cadre à une ou plusieurs autres personne(s) aux quantités que l'Acheteur déterminera librement à sa discrétion absolue. Cette offre sera en vigueur pour la totalité ou une partie de l'Option d'Achat.

(d) Sous réserve de l'Article 6.10(c), la conclusion des transactions envisagées par cet article 6.10 auront lieu à la date désignée par l'Acheteur. Chaque personne achetant des Titres de Cadre en vertu de l'Option d'Achat payeront les Titres de Cadre qu'il ou elle achète par chèque ou virement de fonds immédiatement disponibles à l'ordre du ou des détenteurs de ces Titres de Cadre d'une somme totale égale au prix d'achat de ces Titres de Cadre. Le ou les acheteurs recevront uniquement des déclarations et garanties de chaque vendeur concernant la vente des Titres de Cadre à l'Acheteur limitées à une déclaration que ce vendeur possède un titre de propriété valable sur les Titres de Cadre à céder libre de tous privilèges, et autres charges et que ce vendeur a tous les pouvoirs et l'autorité nécessaires pour conclure cette vente.

(e) Si la Société achète des Parts Sociales Ordinaires soumises à l'Option d'Achat, toutes Parts Sociales Ordinaires ainsi acquises sera rachetée conformément aux dispositions de la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance d'au moins deux (2) membres composé à tout moment d'au moins un (1) (ou plusieurs, si souhaité) gérants de classe A et d'au moins un (1) (ou plusieurs, si souhaité) gérants de classe B et jusqu'à un (1) gérant de catégorie C nommés par une résolution de l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables par l'assemblée générale des associés à tout moment ad nutum (sans motif).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins cinq (5) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir une parfaite connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque

membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, fax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et qu'au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont valablement prises qu'à la majorité des voix exprimées à condition qu'aucune résolution ne soit valablement adoptée sans l'approbation d'au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, et peuvent être envoyées par lettre ou par fax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B ou, le cas échéant, par les signatures conjointes ou individuelles de toutes personnes à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des présents Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. Tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés seront exercés par les associés détenant plus de la moitié du capital social total.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de Parts Sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, fax ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, les décisions des associés peuvent être prises par résolution circulaire, dont le texte sera envoyé à tous les associés par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, fax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, et peuvent être envoyées par lettre ou par fax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions relatives à la modification des Statuts ou à la dissolution et à la liquidation de la Société ne seront adoptées qu'à la majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

13.4. Au cas où une résolution circulaire des associés (telle que détaillée à l'Article 13.1 ci-dessus) n'est pas prise et qu'une assemblée des associés est convoquée, un avis écrit de toute assemblée des associés sera donné à tous les associés au moins cinq (5) jours avant la date prévue de cette assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation qui sera remise à tous les associés au moins vingt-quatre heures avant la date de l'assemblée.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance doit préparer le bilan et le compte de résultats de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (le cas échéant) et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur les bénéfices nets annuels de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. Sous réserve de l'Article 6, l'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde. Elle peut en particulier affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment aux conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la Distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de verser des acomptes sur dividendes est prise par l'assemblée générale des associés de la Société; et
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué aux associés conformément à l'article 6.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Huitième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier les livres et registres de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales ordinaires nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte, sont estimés à environ EUR 1.500,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2010. Relation: LAC/2010/23310. Reçu soixante-quinze euros. (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Référence de publication: 2010062806/885.

(100078196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Rowan Drilling Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.825.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.882.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 12 février 2010 de la société Rowan Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 145.278, l'associé unique de la Société, à savoir, Rowan Drilling (Gibraltar) Limited, ayant son siège social au 19, Burns

House, Suite 1, Town Range, Gibraltar, immatriculé au Registre de commerce et des sociétés de Gibraltar sous le numéro 101698, a cédé la totalité des parts sociales de la Société à Rowan Luxembourg S.à r.l.:

- La société Rowan Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 145.278, devient associé unique de la Société et détient les 2.825.000 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rowan Drilling Luxembourg S.à r.l.

M.C.J. Weijermans

Gérant B

Référence de publication: 2010064601/20.

(100062413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Circle Capital Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 74.578.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mars 2010: -

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99 746 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99 746.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99 747 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99 747.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99 739 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99 739.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Monsieur Sükrü Evrengün domicilié au 106, Limmatquai, CH-8001 Zurich comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Fiduciary & Accounting Services S.A. ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n°IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 26 mars 2010.

Pour Circle Capital Group S.A.

Référence de publication: 2010066627/34.

(100062864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

UBP Advisory Services, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.044.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2010.

Référence de publication: 2010064646/10.

(100062476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Life Power Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1418 Luxembourg, 4, rue des Dominicains.

R.C.S. Luxembourg B 20.442.

—
EXTRAIT

Suite à une cession de parts dûment approuvée par les associés intervenue le 14 novembre 2008, le capital social de la société à responsabilité limitée fixé à 12.394,68 EUROS, représenté par 500 parts sociales, sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées, se répartit désormais comme suit:

Monsieur Nick M. WEISEN	
Cinq cents parts sociales	500
Total: Cinq cents parts sociales	500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2010.

Pour LIFE POWER LUXEMBOURG S.A R.L.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
SOCIETE ANONYME
Signatures

Référence de publication: 2010064611/20.

(100062313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Stevordia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 45.820.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires

En date du 30 avril 2010, l'assemblée générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs sortants suivants:

- ATC Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l., avec siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, avec comme représentant permanent Monsieur Richard Brekelmans, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- RCS Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l., avec siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, avec comme représentant permanent Monsieur Richard Brekelmans, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Monsieur Philip Demot, demeurant professionnellement au Europalaan 9, B-3500 Hasselt, Belgique.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

En même date, l'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Certifica Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril.

Richard Brekelmans
Mandataire

Référence de publication: 2010064616/24.

(100062262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Dextre-Primo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 42, rue Raymond Poincaré.

R.C.S. Luxembourg B 52.567.

—
Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010065361/9.

(100062741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Majestic Capital, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes.

R.C.S. Luxembourg B 141.336.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 21 avril 2010 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs

- Philippe MELONI, administrateur, avec adresse professionnelle au 14B, rue des Violettes, L-8023 Strassen
- Jean Philippe CLAESSENS, administrateur, avec adresse professionnelle au 14B, rue de Violettes, L-8023 Strassen
- Johan MAET, administrateur, avec adresse professionnelle au Albert I-Laan, 76, B-8620 Nieuwpoort

2. Le mandat de Deloitte S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Réviseur de la Société a été renouvelé.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la SICAV appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 28 avril 2010.

Pour extrait conforme

LEMANIK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A

PHILIPPE MELONI / Sylvie NALEPA

Référence de publication: 2010064633/24.

(100062626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

VG SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.531.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 14 Avril 2010 ("l'Assemblée Générale") à pris acte de la démission des administrateurs suivants:

- Monsieur Antoine Gilson de Rouvieux en tant qu'Administrateur de la SICAV;
- Monsieur Italo Zito en tant qu'Administrateur de la SICAV.

L'Assemblée Générale à pris acte de la cooptation des administrateurs suivants:

- Monsieur Sylvain Feraud, Président, avec adresse professionnelle, 41 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Madame Margherita Balerna Bommartini, Administrateur, avec adresse professionnelle, 6, Via S. Salvatore, CH-6900 Lugano, Suisse.

L'Assemblée Générale nomme les personnes suivantes comme administrateurs:

- Monsieur Sylvain Feraud, Président, avec adresse professionnelle, 41 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Giovanni Patri, Administrateur, avec adresse professionnelle, 41 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Madame Margherita Balerna Bommartini, Administrateur, avec adresse professionnelle, 6, Via S. Salvatore, CH-6900 Lugano, Suisse.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31 Décembre 2010.

L'Assemblée Générale à renouvelé les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Renzo Triulzi, Administrateur, Viale S. Franscini 22, CH-6901 Lugano, Suisse;
- Monsieur Vittorio Ghidella, Administrateur, Via Clemente Maraini 1, CH-6900 Lugano, Suisse.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31 Décembre 2010.

L'Assemblée Générale à renouvelé le mandat du réviseur d'entreprise suivant:

- Deloitte S.A., 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 Décembre 2010.

Pour VG SICAV

Référence de publication: 2010066622/30.

(100062737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Laurad Management Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 121.323.

—
*Extrait rectificatif de l'extrait n° L100051576.14
déposé en date du 14/04/2010*

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 8 mars 2010, avec effet à ce jour, que la société HPMC1 S.à.r.l., a cédé deux cent quarante cinq (250) parts sociales qu'elle détenait dans la société Laurad Management Participations S.à r.l. à la société Sinequanon Real Estate Services GP S.à.r.l., ayant son siège social au 14, rue du Marché-aux-Herbes, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 124.321.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Signature

Référence de publication: 2010064635/17.

(100062606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Kit Holding A.G., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 44.094.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 15 avril 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société anonyme KIT HOLDING A.G., dont le siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont a été dénoncé le 24 janvier 2002 et a mis les frais à la charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2010.

Pour extrait conforme

Maître Laura Rossi

Le liquidateur

Référence de publication: 2010064636/17.

(100062163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

EAVF Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 119.844.

—
EXTRAIT

En date du 9 avril 2010, l'associé unique de la société EAVF Holding II S.à r.l., a approuvé de renouveler le mandat de

- Pascal Aujoux
- Jean-Louis Camuzat
- Ian Chappell
- Laurent Jaquemin
- Michael Kidd
- Alessio Lucentini

dans leur fonction de gérants de la Société avec effet au 01.01.2010 pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAVF Holding II S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010066555/20.

(100062932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Profinag, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 11.612.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 15 avril 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société à responsabilité limitée PROFINAG dont le siège social à L-1528 Luxembourg, 13, boulevard de la Foire, a été dénoncé le 16 septembre 1987 et a mis les frais à la charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2010.

Pour extrait conforme
Maître Laura Rossi
Le liquidateur

Référence de publication: 2010064637/18.

(100062164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Becastiën S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 117.430.

Extrait d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 5 février 2010

Lors d'une réunion du Conseil d'Administration de Becastiën S.A. il a été décidé comme suit:

De transférer le siège social de la société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 avril 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Director
Signature

Référence de publication: 2010064638/15.

(100062309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

SOPFFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 107.200.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 avril 2010

- Les mandats d'Administrateur de Madame Corinne BITTERLICH, employée privée, domiciliée professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Madame Antonella GRAZIANO, employée privée, domiciliée professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Madame Laurence MOSTADE, employée privée, domiciliée professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et Madame Ariane VIGNERON, employée privée, domiciliée professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et le mandat de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1882 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans, avec effet au 7 mai 2010. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Fait à Luxembourg, le 27 avril 2010.

Certifié sincère et conforme
SOPFFA S.A.
A. VIGNERON / L. MOSTADE
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010064662/21.

(100062545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Novotec Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 46.246.

La Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A. dénonce le siège social sis à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, mis à la disposition de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 mai 2010.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010064641/12.

(100062518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

DIF RE Wind assets 1 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.347.

Extrait rectificatif concernant la publication du 21/08/2008

Un extrait référencé sous le numéro L080124012.05 a été déposé le 21 août 2008 en vue de la publication au Mémorial d'une modification du Conseil de Gérance de la Société.

Cet extrait est rectifié comme suit:

Suite à la démission du Gérant A de la Société, Monsieur William Blaasse, en date du 18 juin 2008, Manacor (Luxembourg) S.A. n'est plus Gérant B de la Société mais Gérant.

Résultant de la décision susmentionnée, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Manacor (Luxembourg) S.A., Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIF RE Wind assets 1 Luxembourg S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010064678/21.

(100062521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Turbo XII-A Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 225.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.370.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of December,
before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

FR XII-A Parallel Vehicle, L.P., an exempted limited partnership existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands registered under number 26643, acting through its general partner First Reserve GP XII, L.P., acting through its general partner First Reserve GP XII Limited (the Parent),

duly represented by Vanessa Schmitt, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Parent holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of Turbo XII-A Luxco S.à r.l., with registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931

Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 141.370 (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated August 26, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, - No. 2334 of September 24, 2008. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated September 9, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, - No. 2425 of October 3, 2008;
- the Company's capital is set at USD 225,000 (two hundred twenty-five thousand US Dollars) represented by two hundred twenty-five thousand (225,000) shares in registered form, having a par value of one US Dollar (USD 1) each, all entirely subscribed and fully paid up;
- the Parent assumes the role of liquidator of the Company;
- the Parent has full knowledge of the articles of association of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation, hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;
- the Parent as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuvième jour du mois de décembre,
par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

FR XII-A Parallel Vehicle, L.P., une exempted limited partnership existant selon les lois des Cayman, ayant son siège social au c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman, enregistrée sous le numéro 26643, agissant par son general partner First Reserve GP XII, L.P., agissant par son general partner First Reserve GP XII Limited (la Société Mère),

dûment représentée par Vanessa Schmitt, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la Société Mère détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination Turbo XII-A Luxco S.à r.l., constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.370 (la Société);
- la Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2334 du 24 septembre 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 septembre 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°2425 du 3 octobre 2008;
- le capital social de la Société est fixé à USD 225.000 (deux cent vingt-cinq mille dollars américains), représenté par 225.000 (deux cent vingt-cinq mille) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;
- la Société Mère assume le rôle de liquidateur de la Société;
- la Société Mère a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;
- la Société Mère, en sa qualité d'associé unique de la Société et bénéficiaire économique finale de l'opération, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;

- la Société Mère, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que la Société Mère est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent

Signé: V. SCHMITT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 04 janvier 2010. Relation LAC/2010/168. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros)

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010066414/97.

(100063338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Bragelone S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 78.220.

Il résulte que le siège social de la société a été dénoncé le 21 avril 2010 avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010064643/11.

(100062209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Houlgate Investment S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 127.254.

Il résulte que le siège social de la société a été dénoncé le 21 avril 2010 avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau

L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010064644/12.

(100062205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Callens, Pirenne, Theunissen & Co, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.178.

Assemblée Générale Extraordinaire du 16 avril 2010

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Callens, Pirenne, Theunissen & Co, S.à r.l., tenue en date du 16 avril 2010:

- Acceptation du changement du siège social du 74, rue Adolphe Fischer L-1521 Luxembourg au 59 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, avec effet au 16 avril 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010064645/16.

(100062526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Trisport 69-77 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6941 Niederanven, 15, rue de Münsbach.

R.C.S. Luxembourg B 104.846.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 mai 2010.

Référence de publication: 2010064647/10.

(100062185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Hypercenter Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.372.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 29 avril 2010

1. L'assemblée générale renouvelle le mandat des trois administrateurs Dr. Johannes BURGER, avocat, demeurant à FL-9490 Vaduz, Liechtenstein, Heiligkreuz, 6, Dr. Herbert OBERHUBER, juriste, demeurant à FL-9490 Vaduz, Liechtenstein, Heiligkreuz 6, et Dr. Norbert SEEGER, avocat, demeurant à FL-9490 Vaduz, Liechtenstein, Am Schrägen Weg, 14, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2009.

2. Le mandat du commissaire aux comptes Optio Expert-Comptable et Fiscal S.à r.l., avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, est renouvelé, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010064687/16.

(100062343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Toiture Ludwig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 141.068.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 5 mai 2010.

Référence de publication: 2010064648/10.

(100062630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Skype Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 94.449,50.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.496.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2010.

Référence de publication: 2010064649/11.

(100062273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Pan-Holding, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 7.023.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2010.

Référence de publication: 2010064651/10.

(100062099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

MGM 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 117.549.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 mai 2010.

Référence de publication: 2010064652/10.

(100062422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

BSI Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 74.425.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 28 septembre 2009

Le Conseil d'Administration nomme Monsieur Nicola Battelora, né le 10 janvier 1962 à Lugano, Confédération Helvétique avec effet au 28 septembre 2009 en tant que Membre du Conseil d'Administration.

L'adresse professionnelle de Monsieur Nicola Battalora est: 6, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, G.D. de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010064669/13.

(100062408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

AMB Villeneuve La Garenne Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.025,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 135.722.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, public notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

AMB EUROPE LUXEMBOURG HOLDING 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520, Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122.995, here duly represented by Hana Gilbert, Rechtsanwältin, with professional address in Luxembourg, under a proxy given under private seal. (hereafter the Parent).

The said proxy, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state that:

- the Parent holds all the shares in AMB VILLENEUVE LA GARENNE HOLDING S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 135.722 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Luxembourg, on January 9, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°477, dated February 25, 2008, whose articles of

association have been last amended pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Luxembourg, on December 22, 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- the Company's corporate capital is fixed at thirty-seven thousand and twenty-five euro (EUR 37,025.-) represented by one thousand four hundred and eighty-one (1,481) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- the Parent, acting in its capacity as sole partner of the Company, hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with effect as from today;
- the Parent assumes the role of liquidator of the Company;
- the Parent as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- the Parent has full knowledge of the articles of association of the Company and approves the closing financial statement of the Company as at 22 December, 2009;
- the Parent grants full discharge to all the managers of the Company for their mandates up to this date;
- the Parent shall perform, register, execute or undertake any other step required in order to transfer to it all the assets and/or all outstanding liabilities (if any) of the Company;
- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

AMB EUROPE LUXEMBOURG HOLDING 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.995, ici dûment représentée par Hana Gilbert, Rechtsanwältin, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, (ci-après la Société Mère).

Ladite procuration après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la Société Mère détient toutes les parts sociales de AMB VILLENEUVE LA GARENNE HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.722 (la Société), constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer notaire de résidence à Luxembourg le 9 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°477 du 25 février 2008 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg le 22 décembre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;
- le capital social de la Société est fixé à trente-sept mille vingt-cinq euros (EUR 37.025,-) représenté par mille quatre cent quatre-vingt-une (1.481) parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- la Société Mère, en sa qualité d'associée unique de la Société décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;
- la Société Mère assume le rôle de liquidateur de la Société;
- la Société Mère, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que la Société Mère est investie de tout de l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif de la Société (pouvant éventuellement encore exister), en particulier tout passif caché, impayé ou inconnu de la Société avant tout paiement à sa personne;
- la Société Mère a pleinement connaissance des statuts de la Société et approuve les comptes de liquidation au 22 décembre 2009;

- la Société accorde décharge pleine et entière à tous les gérants de la Société pour leur mandat jusqu'à cette date;
- la Société Mère accomplira, enregistrera, exécutera ou entreprendra tout autre étape requise afin de se transférer tout l'actif et/ou passif impayé de la Société, s'il y a lieu;
- partant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée; et
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés pour cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, certifie par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en anglais suivi d'une version française, et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Donc acte, fait et passé à Luxembourg à la date stipulée en-tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. GILBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57313. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE conforme à l'original.

Luxembourg, le 14 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010066415/97.

(100063377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Moor Park Fortuny Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.353.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2010.

Référence de publication: 2010064653/11.

(100062247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

LGIG 2 Objekt MK 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.323.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 mai 2010.

Référence de publication: 2010064654/10.

(100062550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

LGIG 2 Objekt Isarkies 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.627.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 mai 2010.

Référence de publication: 2010064655/10.

(100062648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

LGIG 2 Objekt Isarkies 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 148.625.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 mai 2010.

Référence de publication: 2010064656/10.

(100062615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

British Sky Broadcasting S.A., Société Anonyme.

Capital social: GBP 150.000,00.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 53.291.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
de l'actionnaire unique de la Société en date du 30 avril 2010*

L'actionnaire unique de la Société a pris acte des résignations de Monsieur Andrew Griffith et de Monsieur Jerome Fourie en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 30 avril 2010 et ont nommé Monsieur David Joseph Gormley, Company Secretary, né le 8 janvier 1963 à Birmingham, Grande-Bretagne avec adresse professionnelle Grant Way, Isleworth, Middlesex TW7 5QD, Grande-Bretagne et Monsieur Martin Allsop, Head of Indirect Tax, né le 8 avril 1965 à Bath, Grande-Bretagne, avec adresse professionnelle Grant Way, Isleworth, Middlesex TW 5QD, Grande-Bretagne, en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 30 avril 2010 pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui se tiendra dans l'année 2010.

Suite à ces résignations et nominations, le conseil d'administration de la Société est composé des membres suivants:

- Michael CHRISTODOULOU
- David Joseph GORMLEY
- Martin ALLSOP

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010064663/24.

(100062507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

LaSalle Investment (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 84.524.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 mai 2010.

Référence de publication: 2010064657/10.

(100062541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

**Koch Fiber Finance Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Koch International (Luxembourg), S.à r.l.)**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 100.072.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58498 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010064658/11.

(100062775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

IND S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 90.600.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58542 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010064659/10.

(100062763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Laurad Management Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 121.323.

*Extrait rectificatif de l'extrait n° L100051576.13
déposé en date du 14/04/2010*

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 4 mars 2010, avec effet à ce jour, que la société HPMC1 S.à.r.l. a cédé deux cent cinquante cinq (250) parts sociales qu'elle détenait dans la société Laurad Management Participations S.à r.l. à la société HP Lux S.à.r.l., ayant son siège social au 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 120.988.

Pour extrait
La Société
Signature

Référence de publication: 2010064660/17.

(100062606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

MI-FONDS (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 117.264.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 22 octobre 2007:

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'assemblée Générale Annuelle de 2008:

- M. Thomas MULLER, Président du Conseil d'Administration, 12, Seidengasse, CH-8023, Zürich
- M. Peter LÄMMLI, Vice-Président du Conseil d'Administration, 12, Seidengasse, CH-8023, Zürich
- M. Markus WATTINGER, Administrateur, 12, Seidengassen, CH-8023, Zürich
- M. Gilbert SCHINTGEN, Administrateur, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- M. Dirk SPIEGEL, Administrateur, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 22 octobre 2008:

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2009:

- M. Thomas MULLER, Président du Conseil d'Administration, 12, Seidengasse, CH-8023 Zürich
- M. Peter LÄMMLI, Vice-Président du Conseil d'Administration, 12, Seidengasse, CH-8023 Zürich
- M. Markus WATTINGER, Administrateur, 12, Seidengasse, CH-8023 Zürich
- M. Gilbert SCHINTGEN, Administrateur, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- M. Dirk SPIEGEL, Administrateur, 33A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 22 octobre 2009:

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2010:

- M. Thomas MULLER, Président du Conseil d'Administration, 12, Seidengasse, CH-8023 Zürich
- M. Peter LÄMMLI, Vice-Président du Conseil d'Administration, 12, Seidengasse, CH-8023 Zürich
- M. Markus WATTINGER, Administrateur, 12, Seidengasse, CH-8023 Zürich
- M. Gilbert SCHINTGEN, Administrateur, 33A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MI-FONDS (Lux)
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Imwinkelried Michaela / Peter Sasse
Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2010064661/32.

(100062598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Eureka Specialized Fund SICAV-FIS S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.753.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Serge Krancenblum avec effet au 5 novembre 2009. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Pour EUREKA SPECIALIZED FUND SICAV-FIS S.A.
SGG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010064666/15.

(100062467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Galerie Commerciale de Kirchberg, Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 50.172.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale
statutaire tenue exceptionnellement en date du 6 avril 2010*

- KPMG Audit, Société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Commerce à Luxembourg sous le n° Luxembourg B 103.590, 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est nommée Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 6 avril 2010.

Certifié sincère et conforme
GALERIE COMMERCIALE DE KIRCHBERG
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010064667/17.

(100062447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Isalpha, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 141.093.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 1^{er} avril 2010

1) Nomination d'un administrateur supplémentaire

L'Assemblée Générale procède à la nomination de Monsieur Nicolaus BOCKLANDT, 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg (sous réserve d'approbation par la CSSF) comme membre supplémentaire au Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en octobre 2010.

A partir du 1^{er} avril 2010, le Conseil d'Administration se compose de la façon suivante:

M. Bertrand DUCREUX, président

Mme Nathalie CAILLAT GANTES, administrateur

M. Nicolaus BOCKLANDT, administrateur (19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg)

M. Gilbert ERNST, administrateur

M. Paolo VINCIARELLI, administrateur

Luxembourg, le 30 avril 2010.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2010066554/22.

(100062952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

BSI Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 74.425.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 25 mars 2010

Les membres du Conseil d'Administration en date du 25 mars 2010 ont pris acte de la démission de Monsieur Rudolf Fuhrmann en tant qu'administrateur de la Société.

Suite à cette démission, le Conseil d'Administration se présente au 25 mars 2010 comme suit:

- Alejandro Ferrari, Président
- Vincenzo Piantedosi, Administrateur
- Stefano Coduri, Administrateur
- David Matter, Administrateur
- Nicola Battalora, Administrateur

L'adresse professionnelle de Messieurs Alejandro Ferrari, Vincenzo Piantedosi, Stefano Coduri, David Matter, Nicola Battalora est: 6, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, G.D. de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010064668/19.

(100062418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Dextre-Primo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 42, rue Raymond Poincaré.

R.C.S. Luxembourg B 52.567.

—
Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010065360/9.

(100062740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Terra Venture Partners S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.330.

—
Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting held exceptionally on April 15, 2010

- The mandate as Independent Auditor of Ernst & Young Luxembourg, having as registered office 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach is renewed for a period of one year until the Annual General Meeting of the year 2011.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 15 avril 2010

- Le mandat de Réviseur Indépendant de la société Ernst & Young Luxembourg, ayant son siège social au 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, est renouvelé pour une nouvelle période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Certified true

Pour TERRA VENTURE PARTNERS S.C.A., SICAR

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010064670/19.

(100062382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

AMM Finance Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes.

R.C.S. Luxembourg B 99.080.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par voie circulaire lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 20 avril 2010 que:

- Monsieur Gianluigi SAGRAMOSO, administrateur, demeurant à CH-6900 Lugano, Via Cantonale 19, a été nommé Président du Conseil d'Administration.

Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 3 mai 2010.

Pour extrait conforme

LEMANIK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010064671/19.

(100062346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Rec-Man & Co, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 66.458.

Extrait de la résolution prise lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue exceptionnellement le 31 mars 2010

- Les mandats de Messieurs Philippe JOUS, Conseiller juridique, Avenue du Val au Bois 22, 1950 Kraainem (Belgique), Didier BAER, ingénieur, 28, rue du Général Leclerc, F-77640 Jouarre (France), Bart WALLAEYS, Administrateur de société, Reuzelaan 3, B-9230 Wetteren comme membre du Conseil de Surveillance sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Certifié sincère et conforme

REC-MAN

Responsible Partner

Signatures

Référence de publication: 2010066565/16.

(100062817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

AMM Finance Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes.

R.C.S. Luxembourg B 99.080.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 20 avril 2010 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs

- Gianluigi SAGRAMOSO, administrateur, avec adresse professionnelle au Via Cantonale, 19, CH-Lugano

- Jean Philippe CLAESSENS, administrateur, avec adresse professionnelle au 14B, rue des Violettes, L-8023 Strassen

- Nicolas DE MALEZIEUX, administrateur, avec adresse professionnelle au 9, route de Suisse, CH-1295 Mies

- Rémy ALLEMANE, administrateur, avec adresse professionnelle au 9, route de Suisse, CH-1295 Mies

2. Le mandat de Deloitte S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Réviseur de la Société a été renouvelé.

Les mandats des Administrateurs et du réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la SICAV appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 3 mai 2010.

Pour extrait conforme
LEMANIK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010064672/25.

(100062346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Valauchan Caisse Auchan Italie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 115.266.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue le 09 avril 2010 au siège social

Lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue le 9 avril 2010, les résolutions suivantes ont été adoptées:

- L'Assemblée a reconduit dans leurs fonctions de commissaires jusqu'à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2010 les personnes suivantes:

* Monsieur Benoît LHEUREUX, né le 3 janvier 1956 à Lille, France, directeur des ressources humaines du groupe AUCHAN, demeurant professionnellement à L-2721 Luxembourg, rue Alphonse Weicker, 5;

* Monsieur Thierry CERCLE, né le 4 mai 1955 à Guérande, France, directeur des ressources humaines d'AUCHAN en Italie, demeurant professionnellement à L-2721 Luxembourg, rue Alphonse Weicker, 5.

- L'Assemblée a mis fin aux fonctions de commissaire de la personne suivante:

* Monsieur Francis SALEMBIER, né le 30 décembre 1947 à Roubaix, France. Responsable de l'actionnariat salarié du groupe AUCHAN, demeurant à F-59170 Croix, avenue de Flandre, 40, démissionnaire.

- L'Assemblée a nommé aux fonctions de commissaire la personne suivante:

* Madame Monique HUYGUE, née le 1^{er} juillet 1955 à Violaines, France, Responsable de l'actionnariat salarié du groupe AUCHAN, demeurant professionnellement à F-59170 Croix, avenue de Flandre, 40.

- L'Assemblée a reconduit le mandat de la société KPMG AUDIT S.à r.l. au poste de réviseur externe de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2010.

Pour extrait conforme
Pour la Société
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2010066503/29.

(100063535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

AMM Finance Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes.

R.C.S. Luxembourg B 99.080.

Extrait des décisions prises par résolution circulaire du Conseil d'Administration du 15 mars 2010

Il résulte des résolutions prises en date du 15 mars 2010 que Monsieur Jean Philippe CLAESSENS, demeurant professionnellement à L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes, a été coopté administrateur de la Société en remplacement de Madame Simona BORTOLAZZI, administrateur démissionnaire, avec effet au 15 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
LEMANIK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010064673/15.

(100062342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Alessia, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.597.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 13 avril 2010 à 12.00 heures au siège social

Les Actionnaires prennent acte de la démission de Monsieur David Clark de son poste de Président du Conseil d'Administration avec effet 19 novembre 2009 et l'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Enzo Tricerrri comme nouveau Président du Conseil d'Administration, avec effet au 19 novembre 2009.

L'Assemblée renouvelle les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour une nouvelle période d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2010, comme suit:

Conseil d'Administration:

Enzo TRICERRI, Sanpaolo Bank S.A. - 8, Avenue de la Liberté - L-1930 Luxembourg, Président
Massimo DEL VECCHIO, Sanpaolo Bank S.A. - 8, Avenue de la Liberté - L-1930 Luxembourg, Administrateur
Alessandro MANGIONE, Sanpaolo Bank S.A. - 8, Avenue de la Liberté - L-1930 Luxembourg, Administrateur
Giuseppe DISTEFANO, Fair Advisory - Via Livio, 8 - CH-6830 Chiasso, Administrateur

Réviseur d'Entreprises:

Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alessia

Sanpaolo Bank S.A.

Banque Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2010064675/25.

(100062241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Bradmill Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand'rue.

R.C.S. Luxembourg B 51.912.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 31 mars 2010:

Résolution 1.

Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg, n° RCS Luxembourg B 99.746, a été confirmé avec effet immédiat comme Administrateur-Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 31 mars 2010.

Pour Bradmill Properties S.A.

Référence de publication: 2010064696/14.

(100062440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Financial IT Systems S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 74.556.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 30 avril 2010

L'assemblée générale constate qu'il résulte d'un ordre de mouvement de parts intervenu le 30 avril 2010, portant sur 372 parts sociales, que la société anonyme MAZARS, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 56.248, anciennement dénommée MAZARS & GUERARD (Luxembourg) S.A., et dont la dénomination sociale a été modifiée de MAZARS & GUERARD (Luxembourg) S.A. en MAZARS lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 janvier 2003, ayant son siège social au 10A, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, a transféré 372 parts sociales en faveur de Monsieur Michel ARNAULT, demeurant à F-57570 Gandren, 13, rue du Moulin.

Par conséquent, suite à ce transfert de parts, la société anonyme MAZARS détient 372 parts sociales et Monsieur Michel ARNAULT détient 372 parts sociales.

Luxembourg, le 30 avril 2010.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2010064677/19.

(100062203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

CBRE Global Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 122.785.675,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 150.693.

—
Par contrat sous seing privé du 30 décembre 2009, un associé de la Société, CBRE Luxembourg Holdings détenant 121.557.818 parts sociales a transféré les parts sociales qu'il détenait dans la Société à CBRE Global Acquisition Company, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.289.941 EUR, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.692.

Suite à ce transfert, l'Associé Unique de la Société est désormais:

CBRE Global Acquisition Company.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010064679/18.

(100062513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Danske Bank International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 14.101.

—
EXTRAIT

Tous les membres du conseil d'administration de Danske Bank International S.A. ont pris à l'unanimité les résolutions écrites qui suivent, conformément à l'article 12 des statuts de Danske Bank International S.A.:

le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Niels-Ulrik Moustén, dont l'adresse professionnelle est 2-12, Holmens Kanal, DK-1092 Copenhague, Danemark, en qualité de président du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra le mercredi 9 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

Pour extrait conforme

Danske Bank International S.A.

Référence de publication: 2010064681/17.

(100062465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

4ART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 61.555.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010064773/13.

(100062734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.
